

Association Les Amis du Cylindre - Convention de partenariat 2010 - Subvention de fonctionnement

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : L'association Les Amis du Cylindre mène depuis dix ans un travail sur les pratiques liées aux musiques actuelles, axé autour de la diffusion de concerts, le soutien à la pratique scénique et l'action culturelle.

La Ville de Besançon soutient les musiques actuelles en tant que pratique artistique, culturelle, professionnelle et amateur. Elle porte aujourd'hui un projet ambitieux en ce domaine, l'implantation sur son territoire, d'une Scène des Musiques Actuelles (SMAC) qui sera inaugurée en 2010.

Elle entend soutenir l'action menée par l'association Les Amis du Cylindre qui vise à mieux structurer sur son territoire le secteur des musiques actuelles en favorisant toute forme de mutualisation entre les acteurs locaux.

Dans ce cadre, la convention de partenariat 2010 précise les modalités d'attribution de la subvention à cette association.

La Ville s'engage à lui attribuer une subvention, pour l'année 2010, en deux versements :

- la première tranche de la subvention sera versée au 1^{er} février 2010, pour un montant calculé sur la base de 50 % de la subvention obtenue en 2009 par l'association, soit un montant de 82 500 €

- la deuxième tranche de la subvention fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal au cours du premier semestre 2010. Un avenant à la présente convention en précisera le montant, compte tenu des activités et programme de l'association.

La convention de partenariat 2010 expirera le 31 décembre 2010 au plus tard.

En cas d'accord, la première tranche de la subvention, d'un montant de 82 500 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le projet d'attribution de subvention pour 2010 à l'Association Les Amis du Cylindre,
- à décider le versement d'une première tranche de subvention, d'un montant de 82 500 €,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture et au Patrimoine à signer la convention à intervenir pour l'année 2010 avec l'Association Les Amis du Cylindre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.